

L'ESSENTIEL 2024

Bilan de l'emploi et de la formation

CCN n° 3311 – IDCC 3243

Convention collective nationale
des COMMERCE DE
QUINCAILLERIE



AKTO

Exercice
2024



SOMMAIRE



LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS DANS LA BRANCHE

<u>LES ENTREPRISES</u>	P.3
<u>LES SALARIÉS ET LES EMPLOIS</u>	P.4
<u>LES CONDITIONS D'EMPLOI</u>	P.7
<u>LE RECRUTEMENT EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION</u>	P.8
<u>LE TUTORAT</u>	P.9
<u>LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE</u>	P.10

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

<u>L'ACCÈS À LA FORMATION</u>	P.11
<u>LE DISPOSITIF PRO A</u>	
<u>LE PLAN DE FORMATION DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS</u>	P.12
<u>LE PLAN DE FORMATION DANS LES ENTREPRISES DE 11 SALARIÉS ET PLUS</u>	P.13
<u>LE FNE - FORMATION</u>	P.14

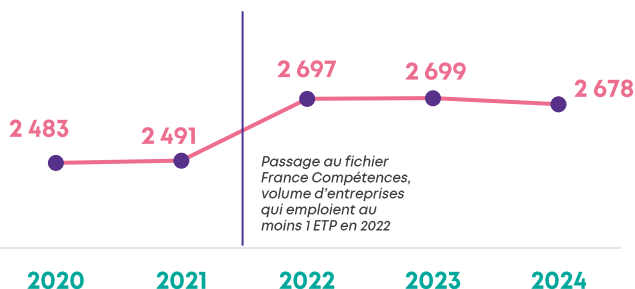
Les entreprises et les emplois dans la branche



LES ENTREPRISES

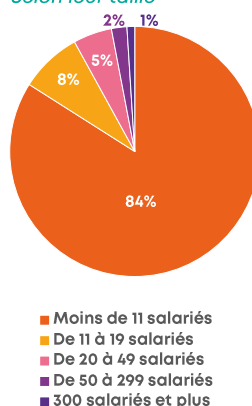
- En 2023, le nombre d'entreprises de la branche était stable (+0,1%). Cette année, le volume diminue pour la première fois depuis plusieurs années (-0,8%).
- 84% des entreprises emploient moins de 11 salariés : une donnée identique à celle observée l'année précédente.
- Plus de 5 entreprises sur 10 ont pour activité principale le commerce de détail (52%). Le commerce de gros occupe quant à lui 37% des entreprises, qui emploient 68% des salariés de la branche.
- Les entreprises du commerce de gros comptent en moyenne 22 salariés, celles du commerce de détail 4,5.
- Les entreprises du secteur emploient en moyenne 12,2 salariés, une valeur stable. En hausse dans les plus grandes entreprises, cette valeur moyenne diminue chez les TPE (-0,1), et dans les entreprises employant 20 à 49 salariés (-0,5).

Évolution du nombre d'entreprises

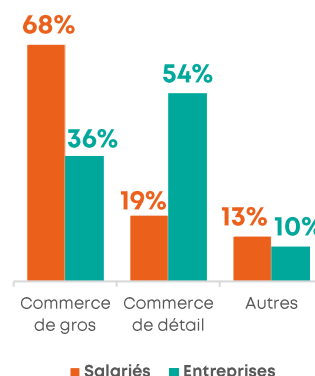


Répartition des entreprises

Selon leur taille



Et des salariés selon l'activité exercée



- La région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Île-De-France, la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie sont les quatre principales zones d'implantation des entreprises de la branche (52% des sièges sociaux).
- La branche compte près de 4 500 établissements employeurs en 2024, soit 1,7 par entreprise en moyenne. Cette année, la part des établissements rattachés à des entreprises de plus petite taille progresse (+ 1 point).
- Près de 7% des établissements de la branche comptent 20 salariés ou plus, soit plus de 300.



2 678
entreprises
dont 84% de TPE

Effectif moyen :
12,2
salariés

4 700
établissements
soit 1,7 établissements
en moyenne par entreprise

Sources :
Fichier France Compétences, retraitement AKTO
DSN, retraitement AKTO (salariés au 31/12/23)

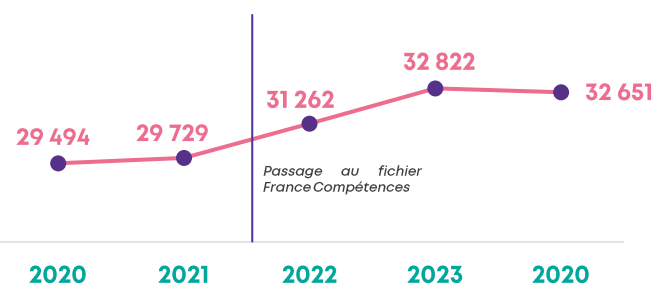
Les entreprises et les emplois dans la branche



LES SALARIÉS ET LES EMPLOIS

- En hausse ininterrompue depuis 2018, le nombre de salariés diminue pour la première fois en 2024. La baisse constatée, relativement modeste (-0,5%), fait suite à une hausse de 5% des effectifs l'année dernière.

Évolution du nombre de salariés

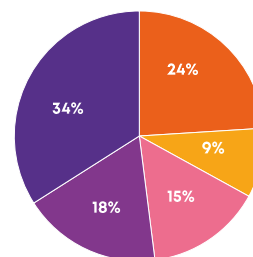


- Plus de la moitié des salariés travaillent dans des entreprises de 50 salariés et plus (52%) ; plus des deux-tiers dans des entreprises du commerce de gros (68%).
- Près de 7 salariés sur 10 sont des hommes : un taux nettement supérieur à celui observé au niveau national, toutes conventions collectives de branche confondues (54,7%).
- La part des femmes dans les effectifs est inversement proportionnelle à la taille de l'entreprise : 34% dans les TPE, elles ne représentent que 30% dans les structures de 50 salariés et plus.

- Les salariés de la branche sont majoritairement âgés de moins de 45 ans (58%, une valeur en baisse légère baisse).
- La branche voit sa part de salariés âgés de 55 ans et plus augmenter d'année en année : 16,4% en 2020, ils sont 17,3% en 2023.
- Plus des deux-tiers des salariés de la branche occupent un poste d'employé : une proportion supérieure à celle observée au niveau national toutes conventions collectives de branche confondues. Cette valeur est cependant en baisse : 66,2% en 2020, ceux-ci représentent 64,5% des effectifs en 2023.
- Les femmes sont davantage représentées dans cette catégorie que les hommes (70% contre 62%). Tendance inverse pour les cadres : 16% des hommes contre 12% des femmes.

Répartition des salariés

Selon la taille de l'entreprise



- Moins de 11 salariés
- De 11 à 19 salariés
- De 20 à 49 salariés
- De 50 à 299 salariés
- 300 salariés et plus

32 651 salariés

Âge moyen des salariés :

41 ans

68% d'hommes

et 64,5% d'employés

ZOOM

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

32% de femmes dans les effectifs de la branche, dont 87% à temps plein et 70% occupant un poste d'employée.

Sources :
Fichier France Compétences, retraitement AKTO
DSN, retraitement AKTO (salariés au 31/12/23)
Enquête emploi en continu INSEE (2023)
Dares - Portraits statistique de branche (2023)

Les entreprises et les emplois dans la branche

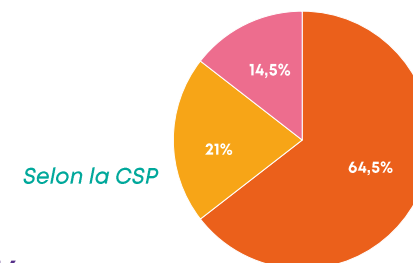


LES SALARIÉS ET LES EMPLOIS (suite)

- La part des 55 ans et plus augmente dans la branche de presque un point entre 2020 et 2023 (de 16,4% à 17,3%).
- L'âge moyen dans les TPE de moins de 11 salariés est un peu supérieur à celui dans les entreprises de plus grande taille (41,4 ans contre 41,2 ans).
- Cette faible différence est le résultat d'une double tendance : une part de salariés plus âgés nettement plus élevée dans les plus petites entreprises (20% de 55 ans et plus contre 16% dans les 11 et plus), mais aussi, une part de moins de 26 ans plus élevée dans les TPE.

ZOOM SENIORS

18% des salariés de la branche sont âgés de 55 ans et plus, 2% ont 63 ans et plus.



■ Employés - ouvriers
■ Agents de maîtrise
■ Cadres

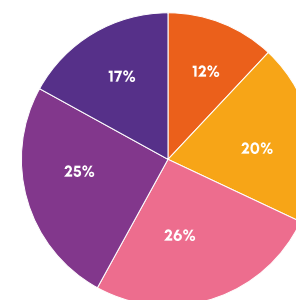
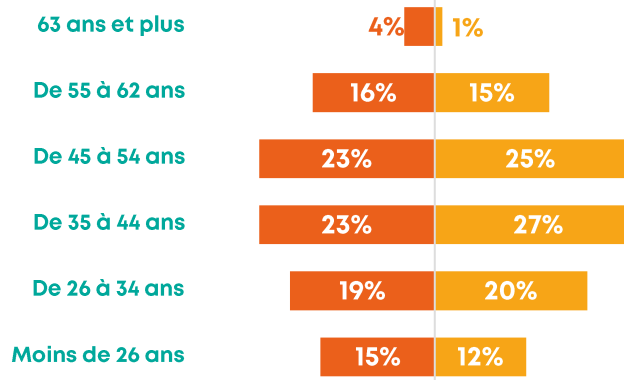
Répartition des salariés

Selon l'âge et la taille d'entreprise

Moins de 11 salariés

11 salariés et plus

Selon l'âge



■ Moins de 26 ans
■ De 26 à 34 ans
■ De 35 à 44 ans
■ De 45 à 54 ans
■ 55 ans et plus

Source : OPCO AKTO (CCN 3311 - Exercice 2024)

Les entreprises et les emplois dans la branche

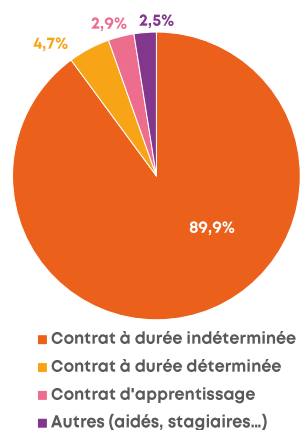


LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- L'essentiel des salariés de la branche travaille à temps plein et en CDI, des parts supérieures à celles observées au niveau national.
- La part des salariés en CDI est légèrement plus élevée dans les entreprises de 11 salariés et plus que dans les TPE (respectivement 94% et 91%). Cette différence est en partie expliquée par une part d'apprentis plus grande chez les TPE (5% des salariés contre 4%).
- La part des salariés à temps partiel augmente chaque année depuis 2020 (+0,8 point en 3 ans) et atteint 94,1% en 2023.
- Le temps partiel concerne toujours davantage les femmes (13% d'entre elles) que les hommes (5%), et les salariés des TPE (19%) que ceux des entreprises de 11 salariés et plus (4%).

Répartition des salariés

Selon la nature du contrat de travail



**94 % des salariés
à temps plein**

**90 % des salariés
sont en CDI**

Source : OPCA AKTO (CCN 3311 - Exercice 2024)

Les entreprises et les emplois dans la branche



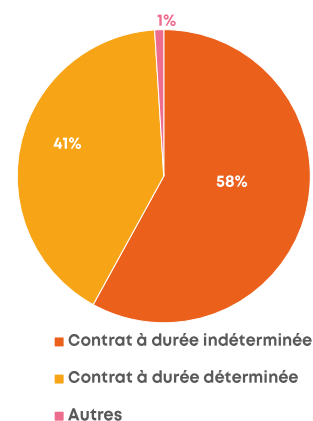
LE RECRUTEMENT ET LA MOBILITÉ DES SALARIÉS

- Le nombre d'entrées est comme l'année dernière supérieur au nombre de sorties, notamment si on prend en compte le nombre d'entrées en CDI : 5 700, comparées au nombre de sorties hors CDD : 5 100.
- Les hommes sont les principaux bénéficiaires des recrutements (67%), une part proche de celle qu'ils occupent parmi les salariés de la branche.
- Plus de la moitié des embauches de la branche a lieu en CDI (58%), notamment dans les tranches d'âge intermédiaires : 76% des 26 à 54 ans signent un tel contrat à leur embauche.
- Près du tiers des départs a pour motif la fin de CDD (31%), qui concerne plus les femmes (35% des départs ont ce motif pour elles, contre 29% chez les hommes), un quart la démission (26%), notamment chez les hommes (27% de leurs départs, contre 24% chez les femmes).



Répartition des recrutements

Selon le type de contrat



**10 000 embauches
(dont 5 700 CDI)
et 10 000 départs
enregistrés
(dont 5 100 hors
CDD)**

Source : OPCO AKTO (CCN 3311 - Exercice 2024)

Les entreprises et les emplois dans la branche



LE RECRUTEMENT EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Le nombre de recrutements en contrat de professionnalisation augmente légèrement en 2024.
- L'essentiel des recrutements sur ce dispositif a lieu dans une TPE : 49% des recrutements ont lieu dans une entreprise de moins de 11 salariés.

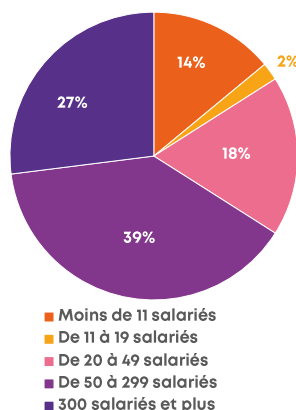
Évolution du nombre de contrats de professionnalisation



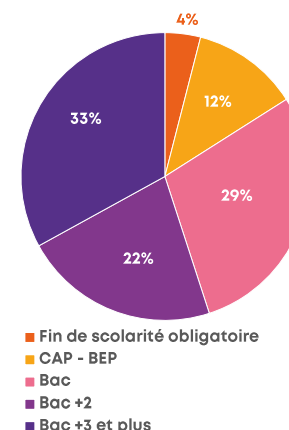
- En forte hausse ces dernières années, la part de CDI dans les embauches est en 2024 est de près de la moitié (47%). En particulier, les 26 ans et plus sont pour 72% d'entre eux recrutés à durée indéterminée.

Répartition des salariés recrutés en contrat de professionnalisation

Selon la taille de l'entreprise



Selon leur niveau avant la formation



- En hausse depuis 2020, la part des 26 ans et plus est un indicateur fort de la nouvelle place qu'occupe le dispositif en rapport avec l'évolution du contrat d'apprentissage. Ces derniers sont en effet majoritaires dans les recrutements en 2024 (53%).
- La part des femmes (43%) est supérieure à celle qu'elles occupent parmi les salariés (32%), le contrat de professionnalisation participe donc de la féminisation de la branche.
- La part des salariés de niveau bac + 3 et plus augmente pour la deuxième année consécutive: 15% parmi les recrutés en 2022, ils représentent 33% en 2024.

48 contrats de professionnalisation
signés dans 29 entreprises

10,3 mois
durée moyenne des contrats

Source : OPCO AKTO (CCN 3311 - Exercice 2024)

Les entreprises et les emplois dans la branche



LE TUTORAT

- Le nombre de tuteurs formés en 2024 est stable par rapport à l'année dernière.
- La durée moyenne prévue des formations est de 14 heures.
- Les entreprises de la branche ont formé 188 tuteurs ou maîtres d'apprentissage sur les 10 dernières années.

Évolution du nombre de tuteurs formés



4 tuteurs formés

14 heures

durée moyenne des formations

Source : OPCO AKTO (CCN 3311 - Exercice 2024)

Les entreprises et les emplois dans la branche



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Près de la moitié des salariés recrutés en contrat d'apprentissage le sont dans une TPE (49%), un cinquième l'est dans une entreprise de 300 salariés et plus (20%).
- Les embauches concernent dans l'essentiel des cas (94%) des jeunes âgés de moins de 26 ans et pour les deux-tiers, des hommes (69%).
- La majorité des salariés recrutés en contrat d'apprentissage a un niveau Bac + 2 ou plus (51%, dont 23% de Bac + 3 et plus).

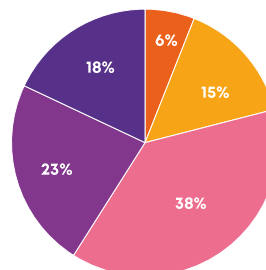
Évolution du nombre de contrats d'apprentissage



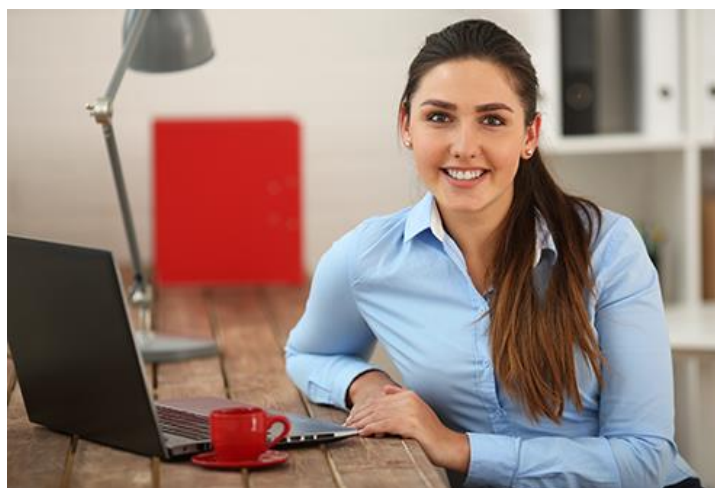
- Plus du tiers (41%) des certifications visées sont de niveau Bac + 3 et plus.
- Près du tiers (29%) vise l'obtention d'un BTS. Le BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client représente à lui seul 44% des BTS.
- Le principal thème de formation est le commerce – vente : plus de la moitié (58%) des formations y ont trait, en seconde position, et en forte hausse cette année : le management (14%).

Répartition des certifications visées

Selon leur niveau



- Niveau 3 - V (CAP - BEP)
- Niveau 4 - IV (BAC)
- Niveau 5 - III (BAC+2)
- Niveau 6 - II (Bac+3)
- Niveaux 7, 8 - I (Bac+5 et +)



1 214 contrats d'apprentissage

signés dans 596 entreprises

Près du tiers (31%) des apprentis sont des femmes

17,7 mois

durée moyenne des contrats

900 heures

durée moyenne prévue des formations

Taux d'insertion : 95%

dans l'emploi des alternants de la branche à 6 mois (campagne d'enquête 2023-2024)

Sources :
OPCO AKTO (CCN 3311 - Exercice 2024)
Enquête SATIN - Campagne 2023-2024

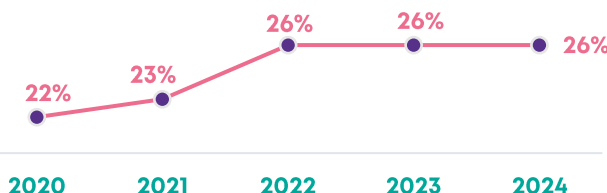
La formation professionnelle



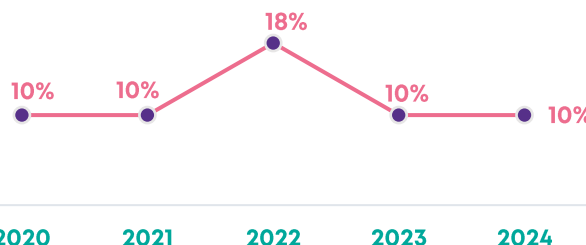
L'ACCÈS À LA FORMATION

- En 2024, 10% des salariés sont partis en formation dans le cadre du Plan de Développement des Compétences (85%), des Actions collectives (8%) ou du FNE (6%).
- Le taux d'entreprises formatrices, quant à lui, est stable : un peu plus du quart des entreprises de la branche forment au moins un salariés sur l'année (26%).
- Le taux de départ en formation est donc stable, avec un nombre de stagiaires en légère baisse sur l'année (-3%).

Évolution du taux d'entreprises formatrices



Évolution du taux de départ en formation



LE DISPOSITIF PRO A

- Accord de branche étendu le 23 septembre 2022.
- 11 salariés ont bénéficié d'une formation sur la ProA en 2024.

ZOOM : FORMATIONS ACTIONS COLLECTIVES

Les Formations Actions Collectives sont des formations cataloguées et proposées par AKTO qui en assure la coordination pédagogique et administrative. Conçues pour répondre aux besoins partagés des professionnels du secteur, elles sont organisées sur l'ensemble du territoire.

Bilan 2023 :

- 263 salariés formés (+108%), dont 37% de femmes
- Durée moyenne prévue de formation : 14 heures
- Principaux thèmes de formation : prévention, hygiène, sécurité (40%), bureautique, informatique (21%) et transport, logistique, manutention (13%).

À noter

Les données formation indiquées dans cette partie sont établies à partir des actions ayant fait l'objet d'une demande de prise en charge auprès d'AKTO. Elles ne représentent de ce fait pas la totalité des formations réalisées.

3 298 salariés formés

26% d'entreprises
ont formé au moins un salarié

10%
taux de départ en formation

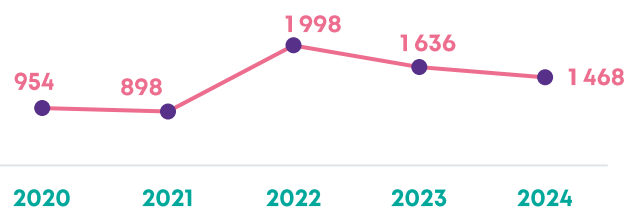
La formation professionnelle



LE PLAN DE FORMATION DES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS

- Le nombre de stagiaires formés en 2024 diminue (-10%).
- Le taux d'entreprises formatrices s'élève à 20%.
- 84% des formations ont une durée de moins de 30 heures.
- Les de moins de 44 ans (69% des stagiaires) et les employés sont, au regard de leur proportion dans les effectifs de la branche, les premiers bénéficiaires des formations organisées.
- Les formations en technique produit et en bureautique informatique ont rassemblé à elles seules près de la moitié des stagiaires (42%).

Évolution du nombre de stagiaires



Répartition des stagiaires

Selon le sexe

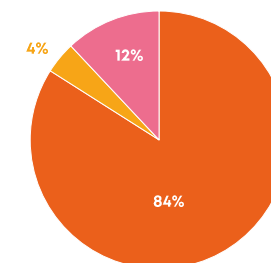


■ Hommes ■ Femmes



Répartition des stagiaires

Selon la CSP



■ Employés
■ Agents de maîtrise
■ Cadres

1 468 salariés formés

19 heures

durée moyenne prévue des formations

Technique produit

principal thème de formation

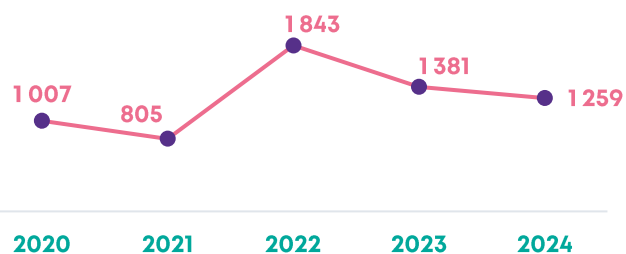
La formation professionnelle

LE PLAN DE FORMATION DES ENTREPRISES DE 11 à 49 SALARIÉS

- Le nombre de salariés formés diminue en 2023 (-9%).
- Plus de la moitié des entreprises a formé au moins un salarié (52%).
- 87% des formations ont une durée de moins de 30 heures.
- Les salariés âgés de 26 à 54 ans (79%), les employés et les cadres, sont, au regard de leur proportion dans les effectifs de la branche, les premiers bénéficiaires des formations organisées.
- Les formations au prévention, hygiène, sécurité, à la comptabilité, gestion, finance, droit, et au transport, logistique, manutention en ont rassemblé à elles seules plus de la moitié des stagiaires (55%).
- En termes d'évolutions, les formations au transport, logistique, manutention recule (- 6 points), alors que la comptabilité, gestion, finance, droit voit sa part augmenter (+ 11 points).

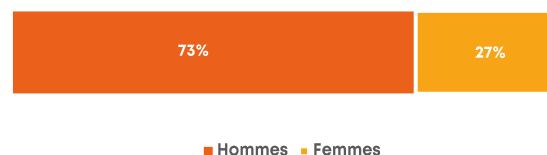


Évolution du nombre de stagiaires



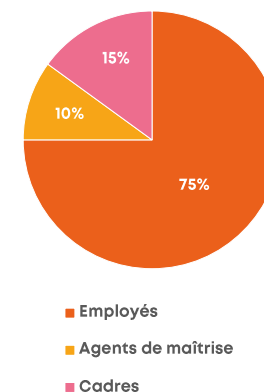
Répartition des stagiaires

Selon le sexe



Répartition des stagiaires

Selon la CSP



1 259 salariés formés

18 heures

durée moyenne des formations

Prévention, hygiène, sécurité

principal thème de formation

La formation professionnelle

LE FNE - FORMATION

- Le nombre de stagiaires formés en 2024 augmente fortement par rapport à 2023, puisqu'il est multiplié par 4.
- Les employés (72% des stagiaires) sont, en proportion, les principaux bénéficiaires des formations organisées dans le cadre de ce dispositif.
- La durée moyenne prévue de formation est de 37 heures en 2024.
- La part des formations d'une durée supérieure à 30 heures (28%) diminue légèrement cette année.

Répartition des stagiaires

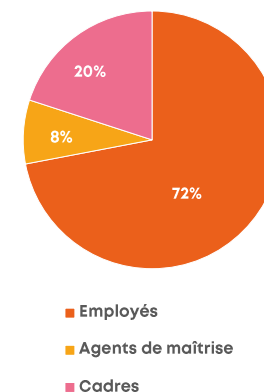
Selon le sexe



- L'essentiel des stagiaires a suivi une formation à la bureautique, informatique.

Répartition des stagiaires

Selon la CSP



208 salariés formés

(50 en 2023)

37 heures

durée moyenne des formations

**Bureautique,
informatique**

principal thème de formation

CONTACT SECRÉTARIAT DE LA CPNEFP DE LA CCN N° 3311

FFQ – La Cité des Entreprises
60 avenue Jean Mermoz
69 373 Lyon Cedex 08
Tél. : 04 78 77 06 55
secretariat@ffq-france.org

AKTO

14 rue Riquet
75 019 Paris
Tél. : 01 53 35 70 00



AKTO
L'humain au cœur des services